



Dossier suivi par :
Direction des Ressources Humaines
Secrétariat – tel. 02 31 30 92 60
XB/COJ/MK/SA

DECISION N° 40/25
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE
à Madame Huguette HOAREAU,
Directrice Coordinatrice des soins et de la qualité (DOSQ)

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu la décision du 1^{er} janvier 2018, portant nomination de Madame Huguette HOAREAU en qualité de Directrice Coordinatrice Générale des soins à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu le contrat à durée déterminée de Monsieur Morgan PENITOT, en qualité d'Adjoint des Cadres hospitaliers de classe normale - Responsable du service de soins sans consentement et relations avec les usagers
- Vu l'affectation en qualité de Responsable du Bureau des entrées de Madame Pauline CHAPULIOT à effet du 26 mai 2025 en qualité d'Adjointe des Cadres hospitaliers à l'Etablissement Public de Santé Mentale de CAEN,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 12 Juillet 2022 portant nomination de Monsieur Xavier BOUCHAUT en qualité de Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,
- Vu la décision n°17/2025 en date du 3 mars 2025 fixant l'organigramme de la direction de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

En conséquence,

- DECIDE -

ARTICLE 1

Délégation permanente de signature est donnée Madame Huguette HOAREAU, Directrice Coordonnatrice des soins et de la qualité, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Tout acte, pièce, attestation, convention de stage et décision, relatifs à la Direction de l'Organisation des Soins et de la Qualité à l'exclusion de tout document ressortissant de la comptabilité de l'ordonnateur et de celle de la directrice adjointe chargée des Ressources Humaines.
- Tout dépôt de plainte et dénonciation auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 2

Sont exclues de la présente délégation :

- Les correspondances avec les autorités administratives,
- Les correspondances avec les organismes de la sécurité sociale,
- Les actions contentieuses,
- Les questions de principe de politique générale.

ARTICLE 3

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Morgan PENITOT, Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale, à l'effet de signer pour le compte et au nom du Directeur, tout acte et décision se rapportant à la gestion des patients dans les conditions indiquées ci-après :

- Les courriers, actes, attestations et décisions concernant la gestion des patients y compris le registre dénommé « Livre de la Loi »,
- La gestion de réquisitions judiciaires.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Morgan PENITOT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Madame Pauline CHAPULIOT, Adjointe des cadres hospitaliers.

ARTICLE 5

La présente décision annule et remplace la décision n°05-25 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature.

Fait à Caen, le 2 juin 2025

Le Directeur

Xavier BOUCHARD



Vu pour acceptation

La Directrice coordonnatrice générale des soins et de la qualité



Huguette HOAREAU

L'Adjointe des cadres hospitaliers

Pauline CHAPULIOT



L'Adjoint des cadres hospitaliers

Morgan PENITOT


DESTINATAIRES

Externes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA) - 2 exemplaires à Madame la Trésorière Principale
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - 1 exemplaire à la Direction d'Établissement - 1 exemplaire Huguette HOAREAU, Directrice Coordonnatrice des soins et de la qualité - 1 exemplaire Pauline CHAPULIOT, Adjointe des cadres hospitaliers - 1 exemplaire Morgan PENITOT, Adjoint des cadres hospitaliers - 1 exemplaire aux dossiers administratifs des intéressés - Publication sur le site intranet

